



Traité Brakhot

Michna 4 - Chapitre 7

שלושה שאכלו כאחד, אינן רשאים ליחלק; וכן ארבעה, וכן
חמישה. שישה נחלקין,
עד עשרה. ועשרה אין נחלקין, עד שיהו עשרים.

Trois [hommes] qui ont mangé ensemble ne sont pas autorisés de se séparer ; et ainsi [pour] quatre, et ainsi [pour] cinq. [A partir de six] ils peuvent se séparer, jusqu'à dix. Et dix ne peuvent pas se séparer, jusqu'à vingt.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions